



**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Camille EL-BATAL

La séance est ouverte à 18 h 30

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection du Maire

Selon l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal, jusqu'à son élection.

Aux termes de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Le conseil est invité à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
-Nombre de bulletins blancs	9
- Nombre de bulletins nuls (ne contenant pas une désignations suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)	0
- Nombre de suffrages exprimés	26
- Majorité absolue	18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
- Marylène MILLET	26

**- MADAME MARYLÈNE MILLET A DONC ÉTÉ PROCLAMÉE MAIRE À LA MAJORITÉ ABSOLUE -
AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN ET A ÉTÉ IMMÉDIATEMENT INSTALLÉE DANS SES FONCTIONS.**

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Selon l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit : 10

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 10 le nombre des adjoints au maire.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection des adjoints au Maire

Considérant qu'en application de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant qu'en application de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, il est procédé à l'élection des adjoints. Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée, liste conduite par Stéphane GONZALEZ.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
-Nombre de bulletins blancs	9
- Nombre de bulletins nuls (ne contenant pas une désignations suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)	0
- Nombre de suffrages exprimés	26
- Majorité absolue	18
Liste conduite par Stéphane GONZALEZ	26 voix

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BEJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise PARDON-BERARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, candidats figurant sur la liste conduite par Stéphane GONZALEZ ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 09/07/20
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET



